

## CERTIFICAT D'APTITUDE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE

DATE LIMITE DU DOSSIER EN VUE DE L'ÉPREUVE 2 PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :  
**JEUDI 30 MARS 2023 à 18h00 (heure de Tahiti)**

### PAGE DE GARDE A UTILISER OBLIGATOIREMENT

Nom de naissance	
Nom d'usage	
Prénom	
Date de naissance	
Date de titularisation	
Lieu d'affectation	
Corps	
Grade	
Classe	
Fonction exercée	
Circonscription pédagogique	

#### ÉPREUVES D'ADMISSION

Le dossier en vue de l'épreuve 2 (25 pages maximum hors page de garde) devra être dactylographié :

- **Police Arial 12**
- **Interligne 1,5**
- **Format A4 (21\*29,7)**
- **Marges droite et gauche 2,5 cm**
- **Bord en-tête et pied de page 1,25cm**
- **Pagination (type 1/1...etc)**

Il doit être téléversé, via la démarche simplifiée prévue à cet effet, **sous la forme d'un fichier unique au format PDF** comprenant la page de garde et le dossier en vue de l'épreuve 2.

Le lien de téléversement est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.monvr.pf/certification/certificat-daptitude-professionnelle-aux-pratiques-de-leducation-inclusive-cappei/>